

OBJECTIFS....

Utiliser des engins en sécurité

- Le CACES® atteste des connaissances et savoir faire nécessaires à la conduite en sécurité des engins.
- Durée de validité : 10 ans
- La MFR de La Rouvraie est un organisme certifié N° STC/060 - j (Catégories A, B1, C1, E, F, G)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir plus de 18 ans
- Etre déclaré apte médicalement à la conduite d'engins

DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule en 2 temps :

- Formation théorique en salle
- Formation pratique : la durée et le contenu de la formation pratique sont adaptés en fonction de la complexité de l'engin et de l'expérience du candidat.

PROGRAMME

Connaissances théoriques

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES®
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

Savoir-faire pratiques

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande (en option)
- Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)

6 CATEGORIES dispensées par la MFR

Cat. A : Engins compacts (pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes, chargeuses à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes, chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 tonnes, moto-basculateurs de masse ≤ 6 tonnes, compacteurs de masse ≤ 6 tonnes, tracteurs agricoles ≤ 100 cv).

Cat. B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel (pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes, pelles multifonctions).

Cat. C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif (chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes, chargeuses-pelleteuses de masse > 6 tonnes).

Cat. E : Engins de transport (tombereaux, rigides ou articulés, moto-basculateurs de masse > 6 tonnes, tracteurs agricoles > 100 cv).

Cat. F : Chariots de manutention tout-terrain (chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât, chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique).

Cat. G : Conduite des engins hors production (déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais).

ORIENTATION ...

Insertion professionnelle

